



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le Vendredi 23 septembre 2016

Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
En charge des Relations internationales sur le climat

lancera la Semaine de la finance responsable
Lundi 26 septembre à 17h
Ministère de l'Environnement - 244, boulevard Saint- Germain, Paris 7^e

avec Thierry Philipponnat,
Président du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)



Du 26 septembre au 2 octobre 2016, la Semaine de la finance responsable est l'occasion de **découvrir toutes les formes d'investissement responsable** : financement participatif (ou crowdfunding) visant un impact sociétal, Finance Solidaire, Investissement Socialement Responsable (ISR)... Lors de la Semaine, **des événements se tiennent partout en France** : leurs organisateurs sont des établissements financiers, des plateformes, des associations, des écoles et universités...

Cette année, Ségolène Royal lance la Semaine de la finance responsable en présence de :

- Philippe Brassac, Directeur général du Crédit Agricole et Président de la Fédération Bancaire Française
- Nicole Notat, Présidente de Vigeo Eiris
- Alex Raguét, Président de Lumo France et du réseau européen du crowdfunding
- Rémy Weber, Président du directoire de La Banque Postale
- Philippe Zaouati, Directeur général de Mirova

Au programme de l'édition 2016 : la finance verte, les green bonds, la stratégie nationale bas-carbone, le reporting climatique des investisseurs...

Retrouvez l'invitation en ligne

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse :

contact@frenchsif.org

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le Mardi 27 septembre 2016

Mobiliser les financements : *Ségolène Royal annonce le lancement d'un nouveau label* *« Financement participatif pour la croissance verte »*

Ségolène Royal a annoncé, à l'occasion de l'ouverture de la Semaine de la finance responsable, le lancement du label « Financement participatif pour la croissance verte » pour amplifier la mobilisation des financements au service de la transition énergétique et écologique.

Le label concerne toutes les formes de financement participatif via les plateformes Internet. Cela correspond aux dons, prêts, capital, obligations et bons de caisse. Le label s'adresse à la fois aux petits projets (inférieurs à 15 000 euros) et aux plus gros projets pour lesquels le degré d'exigence de reporting relatif à l'impact sur l'environnement est plus élevé.

C'est un outil essentiel pour identifier les projets de financement participatif qui financent l'économie verte qui permet :

- de valoriser le financement participatif pour les projets œuvrant en faveur de la transition énergétique et écologique ;
- de garantir la transparence du projet (concertation du public, implication et participation des citoyens, suivi du projet sur la durée...) ;
- d'apporter des informations sur la qualité environnementale du projet.

Ségolène Royal mettra prochainement en consultation les textes réglementaires et le référentiel du label.

Les premiers projets pourraient être labellisés d'ici janvier 2017.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CRÉISSANCE VERTE**



Paris, le Mardi 27 septembre 2016

Ségolène Royal renforce les prêts bonifiés aux PME pour leurs investissements verts

Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en partenariat avec Bpifrance, dynamise les prêts bonifiés Prêt Eco Énergie (PEE) et Prêt Vert pour répondre au mieux aux besoins des TPE et PME pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique et énergétique.

Le Prêt Eco Énergie (PEE) destiné à financer les projets d'efficacité énergétique des TPE et PME pour les secteurs de l'Industrie et du Bâtiment tertiaire, sans nécessité de garantie et à taux préférentiel (0,24 % remboursable sur 5 ans dont un an de différé), est renforcé :

- le montant d'intervention est doublé jusqu'à 100 000 €, toujours sans exigence de garantie ;
- la liste d'équipements éligibles est élargie aux opérations standardisées du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ;
- les dépôts des demandes sont facilitées par la fourniture d'une simple attestation sur l'honneur de l'achat prévu des équipements ;
- le dispositif est prolongé jusqu'au 22 février 2020.

Grâce à son taux préférentiel et la possibilité de le cumuler avec les primes CEE, le Prêt Eco Énergie constitue ainsi un véritable levier financier pour inciter à investir dans des solutions plus efficaces énergétiquement.

Afin d'accélérer la distribution du prêt vert, qui finance des investissements des PME et ETI industrielles pour des processus de fabrication industrielle et des équipements plus économes, moins polluants, ou conduisant à des produits éco-efficients :

- son plafond sera porté de 3 à 5 M€ en 2017 ;
- l'éligibilité est étendue aux activités de services à l'industrie, de *data centers*, et de logistique frigorifique ;
- le dispositif est prolongé jusqu'au 31 mars 2018.

Plus de 220 prêts éco-énergie ont été consentis aux TPE et PME pour un montant total de 7,5 M€ afin de les accompagner dans leurs projets d'optimisation énergétique, en particulier pour le financement des équipements éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Depuis son lancement il y a 16 mois, 125 M€ de prêts verts ont été attribués à des PME et ETI industrielles. Le Prêt Vert est un prêt sans garantie sur l'entreprise ou le patrimoine de l'entrepreneur, remboursable sur 5 ans avec 2 ans de différé de remboursement.

Pour plus d'informations sur le Prêt Eco Energie : pee.bpifrance.fr

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr

Contact presse : Nathalie Police

Mail : nathalie.police@bpifrance.fr Tél : 01 41 79 95 26

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Longuyon, le samedi 17 décembre 2016

Ségolène ROYAL et Christian ECKERT annoncent la signature du premier Eco prêt à taux zéro copropriétés

A Longuyon (54), la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et le Secrétaire d'État en charge du budget et des comptes publics ont présenté la signature du 1^{er} Eco prêt à taux zéro copropriétés entre le Crédit Foncier et les copropriétaires de la résidence canadienne.

L'Eco PTZ copropriétés permet de financer des travaux d'économies d'énergie sur les parties communes de la copropriété ou des travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives :

- Il peut être utilisé pour financer une action unique.
- Il peut être complété par un Eco-PTZ individuel pour financer d'autres travaux que ceux réalisés par la copropriété.

Les 5,8 millions d'euros de travaux qui vont être réalisés sur cette résidence sont financés à hauteur de 4 millions d'euros par l'Eco Prêt à taux zéro. Les intérêts sont pris en charge par l'Etat. L'isolation thermique des toitures et des façades et le changement des menuiseries permettront de réaliser des économies sur la facture énergétique qui permettent de couvrir 60% des charges du prêt.

27 éco-PTZ « copropriétés » ont déjà été émis, en France, ce qui représente 429 logements. Deux nouvelles institutions de crédit (Domofinances et la Caisse d'Épargne d'Île de France) vont distribuer ce nouveau type de prêt.

La rénovation énergétique des copropriétés, un enjeu majeur de la transition énergétique :

- On compte en France 700 000 copropriétés représentant un total de plus de 7 millions de logements, soit 2/3 du parc collectif.
- Les gisements d'économie d'énergie sont très importants du fait de l'ancienneté du parc : plus des 3/4 des copropriétés ont été construites avant 1949.

Avec une multiplicité de décideurs les décisions de travaux sont plus difficiles à obtenir dans les copropriétés.

C'est pourquoi Ségolène Royal a pris plusieurs mesures pour faciliter le passage à l'acte des copropriétés :

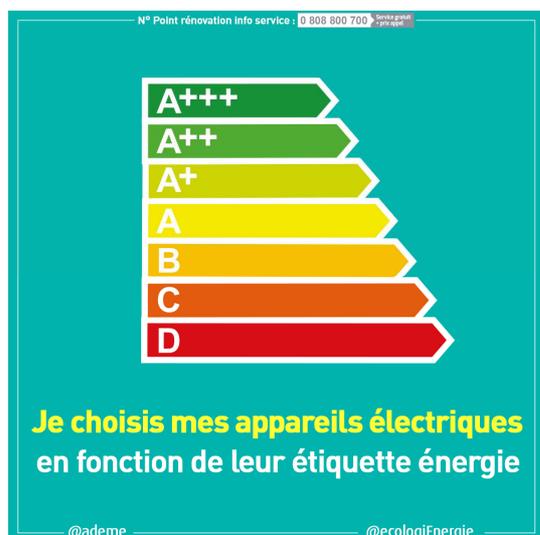
- Les travaux d'efficacité énergétique se décident désormais à la majorité simple des assemblées générales de copropriétaires.
- Les sociétés de tiers financement sont autorisées à proposer des crédits pour réaliser des travaux.
- Un fonds de garantie pour la rénovation énergétique permet de contre-garantir les organismes accordant des cautionnements.

Les incitations pour réaliser des travaux d'économies d'énergie n'ont jamais été aussi importantes :

- **Le Crédit d'impôt transition énergétique à 30% a permis de déclencher 5 milliards d'euros de travaux** pour 1,4 milliard de dépense fiscale. Il sera maintenu en 2017.
 - Depuis mars 2016, le crédit d'impôt transition énergétique peut être cumulé avec l'Eco PTZ, et sans condition de ressources à partir de 2017.
 - **A ce jour, plus d'un million de foyers en ont bénéficié et soutiennent ainsi la création de 30 000 emplois locaux, non délocalisables.**
- **Le programme « Habiter mieux » de l'ANAH.**
 - Depuis 2014, il a permis de rénover 100 000 logements. En 2016 70.000 logements en bénéficieront.
 - **Ségolène Royal a souhaité affecter 70 millions d'euros** issus du Fonds de financement de la transition énergétique au budget de l'ANAH pour lui permettre d'atteindre l'objectif des 100 000 logements rénovés en 2017.
 - **un éco-prêt « Habiter Mieux »** a été créé pour aider au financement du reste à charge des ménages.

- **Les certificats d'économies d'énergie (CEE).**

- Ils profitent à tous les ménages et entreprises, mais depuis le 1er janvier 2016, ils visent aussi spécifiquement les ménages les plus modestes.
- **Durant les neuf premiers mois de 2016, les CEE ont financé des travaux qui permettront une réduction de 200 M€ par an de la facture énergétique des ménages précaires sur les 15 prochaines années.**
- Pour la quatrième période des certificats d'économie d'énergie (CEE), **la Ministre a proposé le doublement des objectifs assignés aux fournisseurs d'énergie pour réaliser des travaux d'économies d'énergie pour la période 2018-2020.**
- Début 2017 un programme de 75 millions d'euros sera lancé pour appuyer le déploiement de solutions de chauffage plus propres chez les personnes en situation de précarité énergétique.
-



Ensemble, économisons l'électricité

Ségolène Royal a lancé avec l'ADEME, RTE et ENEDIS une campagne d'information sur les bons gestes pour économiser l'électricité. Elle a pour objectif de sensibiliser les français aux pratiques qui permettent de réduire leur consommation d'électricité au quotidien particulièrement en période de froid.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-campagne-de-mobilisation.html>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de M. Christian Eckert : 01 53 18 45 04